

Ordre des ingénieurs du Québec : nouveau règlement pour améliorer l'accès à la profession des professionnels formés à l'étranger

Montréal, le 12 juin 2018 – L'Ordre des ingénieurs du Québec annonce l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement encadrant le processus d'admission des professionnels formés à l'étranger (PFÉ) – Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Ce règlement définit et encadre une approche personnalisée qui tient compte non seulement des diplômes obtenus, mais aussi des expériences de travail pertinentes et de l'ensemble des compétences acquises par les candidats à la profession pour l'évaluation de leurs demandes d'admission. Il a pour objectif de faciliter l'accès à la profession des PFÉ, tout en maintenant un processus de validation des compétences rigoureux afin d'assurer la protection du public.

« L'entrée en vigueur de ce nouveau règlement est une bonne nouvelle pour les PFÉ qui souhaitent pratiquer le génie au Québec, mais leur intégration repose également sur le travail et la collaboration de nombreux intervenants, notamment les organismes de soutien aux personnes immigrantes, les universités et les diverses instances liées au marché du travail qui doivent être solidaires pour faciliter leur parcours », a déclaré Mme Kathy Baig, ing., FIC, MBA, présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

En plus de permettre une approche personnalisée des demandes d'admission, le nouveau règlement offre davantage de flexibilité aux candidats, si, à la suite de l'étude de leur dossier, des lacunes sont observées. Les candidats pourront désormais suivre un cours universitaire ou participer à un projet supervisé. Selon l'ancien règlement, les candidats pouvaient se voir prescrire jusqu'à 11 examens visant à tester et à perfectionner leurs connaissances, ce qui pouvait s'avérer une étape exigeante.

À terme, le nouveau règlement devrait favoriser l'augmentation du taux d'accès à la profession et réduire les délais de 16 à 8 mois pour les PFÉ dont le diplôme n'est pas reconnu dans le cadre d'accords de reconnaissance mutuelle de diplômes. Pour rappel, des accords de reconnaissance mutuelle de diplômes ont été conclus avec 18 pays, dont la France et plusieurs pays du Commonwealth. Les PFÉ titulaires d'un diplôme ayant fait l'objet d'une reconnaissance mutuelle voient leurs dossiers d'admission traités de façon similaire aux titulaires de diplômes en génie du Québec.

Sur les 46 ordres professionnels du Québec, l'Ordre figure parmi ceux qui reçoivent et qui acceptent le plus de demandes d'admission de PFÉ. En 2017-2018, quelque 25 % des demandes d'admission à l'Ordre provenaient de PFÉ, dont 60 % de titulaires d'un diplôme non reconnu dans le cadre d'accords de reconnaissance mutuelle. Actuellement, les professionnels formés à l'étranger représentent 12 % des 63 000 membres de l'Ordre.

« L'Ordre est fier d'être un leader en matière d'intégration des PFÉ, mais il faut se rappeler que l'obtention du permis d'ingénieur n'est qu'une première étape pour de nombreux immigrants et que l'accès au marché du travail demeure un enjeu qui interpelle l'ensemble de la société », a ajouté Mme Kathy Baig, ing., FIC, MBA, présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

À propos de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Fondé en 1920, l'Ordre des ingénieurs du Québec regroupe quelque 63 000 professionnels du génie de toutes les disciplines, à l'exception du génie forestier. L'Ordre se veut une référence en matière de professionnalisme et d'excellence en génie et un organisme rassembleur. Il a pour mission d'assurer la protection du public en agissant afin que les ingénieurs servent la société avec professionnalisme, conformité et intégrité dans l'intérêt du public. Pour plus d'information, consultez le site www.oiq.qc.ca.

Pour connaître rapidement les nouvelles de l'Ordre, joignez-vous à ses communautés virtuelles :

- Facebook www.facebook.com/oiq.qc.ca
- Twitter <https://twitter.com/OIQ>
- LinkedIn <http://bit.ly/LinkedInOIQ>
- YouTube <http://bit.ly/YoutubeOIQ>

– 30 –

Source : Aline Vandermeer
Conseillère en communication
Ordre des ingénieurs du Québec
Cell. : 514 441-3697